

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE MARSSAC SUR TARN

-----  
**CHAUSSÉE RÉTRÉCIE**  
**AVENUE D'ALBI, SORTIE CHEMIN DE BEL AIR**

**Objet :** Elagage  
C2A service voirie - 190, rue de Jarlard - 81000 ALBI

Le Maire de la Commune de MARSSAC sur TARN ;  
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2, L 2215-4 ;  
Vu le Code de la Route et notamment ses articles R 36, R 37 et R 225 ;  
Vu la demande effectuée par le service voirie de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois le 05 mars 2025 ;  
CONSIDERANT que les travaux cités en objet ne sont pas compatibles avec le maintien normal de la circulation,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup> :** La chaussée sera rétrécie sur l'avenue d'Albi au droit de la sortie du chemin de Bel Air afin de faciliter l'élagage des arbres à l'intersection de l'avenue d'Albi et du chemin de Bel Air, mais ne s'applique pas aux véhicules de secours ou de police

**du Mercredi 05 mars 2025 8h00 au vendredi 27 mars 2025 18h00**

**Article 2 :** Le service voirie de la C2A est autorisée a retrécir la circulation sur l'avenue d'Albi au droit du chantier afin de réaliser l'élagage des arbres à proximité.

**Article 3 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction Interministérielle - Quatrième partie - Signalisation de Prescription - sera à la charge et mise en place par le service voirie de la C2A.

**Article 4 :** Les dispositions définies par l'Article 1 prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

**Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera faite :  
- Le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Tarn ;  
- Le Directeur Départemental des Services de Secours et d'Incendie du Tarn ;  
- Le Conseil Départemental, secteur de GAILLAC  
- Le service voirie de la C2A ;  
chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marssac sur Tarn, le 05 mars 2025  
Pour Madame le maire,  
Le Responsable des Services Techniques

  
  
Christophe JAMMES